



## Informations pour

Saison 2013 / 2014

---

### **Activité :**

#### **Rink Hockey enfant :**

Apprentissage et perfectionnement de rink hockey pour des jeunes garçons et filles maîtrisant le patinage de base. Entraînement, préparation, et compétition nationale Suisse junior.

- Mardi de 18h à 20h au Gymnase Molière.

En raison de la participation à des matchs de championnat à l'étranger, une carte vitale européenne et une autorisation de sortie de territoire sont nécessaires.

### **Adhésion :**

Lors de son inscription au Colmar Aurore Roller Skating, l'adhérent paye une cotisation à l'association et se licencie à la FFRS (exception faite pour la section Rink-Hockey qui est affiliée à la fédération suisse).

L'adhérent doit aussi approuver le règlement intérieur qui est disponible dans la rubrique inscription sur le site [www.cars-roller.fr](http://www.cars-roller.fr)

#### **☐ Cotisation annuelle :**

La cotisation annuelle est de 44€ par membre.

Un tarif réduit de 33€ est appliqué pour un enfant à raison d'une cotisation pleine d'un membre de la famille.

Un tarif réduit de 22€ est appliqué dans les cas suivants :

- à partir du troisième enfant cotisé d'une même famille.
- Les membres du comité
- Les membres encadrants

#### **☐ Licence FSRH :**

Afin de pouvoir participer au Championnat Suisse de rink-hockey, les joueurs doivent être licenciés à la Fédération Suisse de Rink Hockey (FSRH). Cette licence s'élève à 80 FS (soit environ 66€). Le CARS participe pour une partie de cette licence. Il reste à la charge de l'adhérent les sommes suivantes :

- De 6 à 12 ans : 26 €
- Plus de 13 ans : 36 €

#### **☐ Conditions particulières :**

Conditions pour bénéficier des « coupons sport » proposés par le Ministère de Jeunesse et des Sports.

- Etre âgé de 8 à 18 ans et percevoir l'allocation de rentrée scolaire.
- La réduction retenue est de 30€
- **Retourner son inscription complète avant le 30 novembre** (avec un papier justifiant l'allocation de rentrée scolaire)

**L'inscription devra être entièrement réglée lors de son adhésion.** Le CARS effectuera un remboursement si la demande est acceptée par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Conditions pour bénéficier des « 10% sur la cotisation club »

- Justifier de la « carte CEZAM » IRCOS ou de la « carte étudiant ».

Remboursement éventuel de la « cotisation/licence » par votre comité d'entreprise.

- Demander l'attestation « cotisation/licence » délivrée par le club, lors de votre inscription.